

LA CONSTITUTION

LA CONVENTION LIBÉRALE À WINNIPEG—LE DISCOURS DU PREMIER MINISTRE—L'UNION ÉCONOMIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. En fin de semaine à Winnipeg, le premier ministre a déclaré que les provinces font preuve de «provincialisme» au Canada et élèvent des barrières pour que les Canadiens demeurent isolés.

Étant donné que dès après le référendum, la plupart des chefs politiques au Canada, y compris les premiers ministres, ont adopté une attitude conciliante en vue de s'attaquer rapidement et sérieusement à la réforme constitutionnelle, pourquoi le premier ministre met-il cette réforme en danger en s'exprimant en termes si provocants?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il n'était pas question des débats constitutionnels à ce moment-là, mais je disais qu'il importait de préserver au Canada une solide union économique. Le chef du Nouveau parti démocratique sait assurément que certaines méthodes auxquelles on a recours au Canada ne serait même pas autorisés au sein du Marché européen en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux. Je croyais pouvoir compter au moins sur le soutien de son parti là-dessus.

M. Broadbent: Madame le Président, cette question n'est pas le thème des négociations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Revoici le haussement d'épaules arrogant, madame le Président. Nous avons des difficultés avec la majorité des premiers ministres des provinces, qui représentent tous les partis . . .

Mme le Président: A l'ordre. Pas plus qu'aux autres députés, je ne puis permettre au député d'Oshawa de faire un long préambule.

M. Broadbent: Étant donné que, comme le premier ministre et de nombreux Canadiens, nous voulons une modification rapide de la constitution, le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il est essentiel d'obtenir des résultats rapidement et d'adopter envers les dirigeants des provinces l'attitude civilisée et courtoise qui suppose la bonne volonté qu'il prétend lui-même avoir?

M. Trudeau: Madame le Président, n'importe quel député à la Chambre sait bien que bon nombre d'hommes politiques provinciaux pratiquent depuis des mois et même des années précisément le genre de rhétorique que le député reproche à notre gouvernement. Voilà plusieurs mois que nous voyons des hommes politiques provinciaux reprocher à Ottawa d'être comme ci ou comme ça, que notre forme de gouvernement est trop centralisée, que nous n'accordons pas suffisamment de pouvoir aux provinces, et ainsi de suite.

Je l'ai dit à la Chambre par le truchement du discours du trône et je le répète, il faut préserver une union économique canadienne solide.

Questions orales

M. Waddell: Et centraliser tout le pouvoir entre vos mains.

M. Trudeau: Je crois comprendre que le chef du Nouveau parti démocratique est d'accord sur le fond. Je n'en demande pas plus, et si ma rhétorique le blesse, je lui fais mes excuses.

M. Broadbent: Madame le Président, la question, et je suis sérieux, n'est pas de savoir si nous sommes d'accord ou non sur la rhétorique, mais il se tiendra bientôt une importante conférence des premiers ministres d'une durée de quatre jours. Compte tenu de ce fait, et comme 80 p. 100 des premiers ministres, c'est-à-dire huit premiers ministres sur dix n'ont eu que des propos positifs à l'égard de ce processus depuis la tenue du référendum, le premier ministre ne trouverait-il pas juste qu'il s'élève à leur niveau plutôt que de descendre à celui des deux premiers ministres dont les propos sont plutôt de nature à exacerber le climat de confrontation?

M. Trudeau: Madame le Président, je suis toujours prêt à accepter des leçons de modération du chef du Nouveau parti démocratique, et j'accepte le reproche.

* * *

● (1430)

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ÉGALITÉ DES INDIENNES DEVANT LA LOI

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait sans doute que d'ici deux semaines le comité des droits de la personne des Nations Unies va se prononcer sur une violation présumée des droits de la personne par le Canada, lorsqu'il sera saisi de l'affaire de Sandra Lovelace, Indienne de plein droit qui veut obtenir l'égalité.

Comme c'est la première fois que la bonne réputation du Canada en matière de droits de la personne est mise en doute par les Nations Unies et que cet organisme sera saisi de cette affaire d'ici quelques jours, le premier ministre montrera-t-il tout l'intérêt que son gouvernement accorde aux droits de la personne en prenant des mesures immédiates pour supprimer l'alinéa 12(1)b) de la loi sur les Indiens, accordant ainsi aux Indiennes l'égalité devant la loi et écartant, du même coup, toute condamnation du Canada par les Nations Unies?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis certain que l'honorable représentante acceptera de situer la question dans son contexte. Elle sait naturellement que le gouvernement essaye de modifier la loi dans ce sens depuis plusieurs années, mais nous ne voulons pas imposer une solution aux Indiens. Nous reconnaissons tous que les Indiens possèdent une culture bien à eux, qu'ils ont le droit de préserver. En 1969, mon gouvernement a tenté non seulement de supprimer cet article de la loi mais d'abroger complètement la loi sur les Indiens. J'ai appris à mes dépens qu'il n'était pas sage de faire fi de l'opinion des chefs indiens, même pour prendre une initiative progressiste.